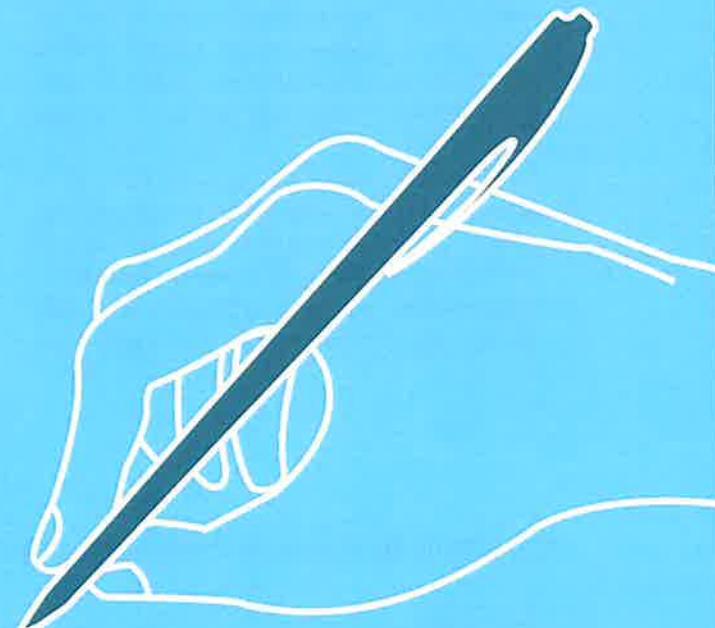


PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des partenaires*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**





PREAMBULE

Face à l'urgence climatique, le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) 2020-2030 fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'adaptation aux évolutions en cours et à venir, et appelle à une mobilisation sans précédent de tous les acteurs publics et privés du territoire.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), lutte contre la pollution atmosphérique, réduction des consommations et décarbonation de l'énergie, développement des mobilités durables, végétalisation et désimperméabilisation des espaces publics, prévention et gestion des déchets, production et consommation durable... : autant de thématiques sur lesquelles la Métropole se mobilise de façon croissante depuis le premier Plan Climat Energie de 2005.

Les rapports du groupement international des experts du climat (GIEC), comme le rapport de la récente Convention Citoyenne Métropolitaine pour le climat, rappellent l'urgence et l'importance des changements à opérer dans les modes de production et de consommation, ainsi que dans les comportements individuels et collectifs pour préserver la qualité de vie des générations futures.

Aussi, dans la continuité de la charte partenariale du précédent Plan Climat et en complémentarité avec la charte d'engagement des communes, le Pacte Economique Local, le soutien à la Convention des Entreprises pour le Climat Alpes et les autres partenariats thématiques en place, Grenoble-Alpes

Métropole propose à l'ensemble des acteurs du territoire métropolitain volontaires de s'engager à ses côtés pour adapter notre territoire aux changements en cours et réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre.

Les acteurs économiques, les établissements publics, les associations ont en effet un rôle essentiel à jouer pour relever les défis climatiques et de protection de la biodiversité, du fait de leurs activités propres, de l'évolution et de l'adaptation de celles-ci, mais également comme vecteur de sensibilisation et de transformation des pratiques de leur employés, clients, fournisseurs et actionnaires.

La dynamique partenariale du PCAEM, animée par la Métropole, a pour objet :

- de mobiliser et fédérer les acteurs du territoire engagés dans une démarche d'action collective ambitieuse et solidaire, pour tendre au plus vite vers la neutralité carbone,
 - de favoriser la mise en relation entre acteurs, leur montée en compétence sur les enjeux climatiques et les leviers d'action, le partage d'expériences, la mutualisation des ressources, l'accès aux dispositifs d'accompagnement techniques et financiers mobilisables et l'accompagnement au changement
 - de valoriser les actions mises en œuvre.
- Elle pourra en outre s'appuyer sur les différents dispositifs techniques et financiers mis en place par la Métropole à destination des acteurs économiques et associatifs : MurMur TPE-PME, aides aux équipements de chauffage à énergies renouvelables, aides à l'achat de véhicules moins polluants...

Objectifs du Plan Climat Air Energie Métropolitain

Pour 2030

- Gaz à effet de serre : - 50% par rapport à 2005
- Consommation d'énergie : - 40% par rapport à 2005
- Qualité de l'air : se rapprocher des recommandations de l'OMS
- Energies renouvelables et de récupération (EnR&R) : 30% de la consommation d'énergie finale
- S'adapter pour réduire les impacts du changement climatique

PRÉSENTATION DU PARTENAIRE

Identité de la structure : la Poste Groupe

Secteur d'activité :

Chiffre d'affaires :

Nb d'emplois sur le territoire :

Engagement de la structure :

Entreprise à mission, le groupe La Poste place sa raison d'être au cœur de sa stratégie. En intégrant pleinement les enjeux ESG à son modèle d'entreprise et à son plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous », le groupe poursuit sa transformation pour être une entreprise durablement rentable et responsable. Le groupe La Poste agit depuis de nombreuses années : pour la planète, avec et pour ses collaborateurs, et pour la société et l'avenir des territoires. Ces politiques et plans d'action dédiés ont été distingués cette année par Moody's plaçant l'entreprise à la première place du classement ESG, tous secteurs confondus et par CDP Climate qui lui, l'a classé dans la prestigieuse liste A. Le groupe La Poste s'engage depuis plus de 15 ans en faveur de la transition écologique et énergétique en intégrant ces enjeux au cœur de son modèle d'entreprise. En effet, face à l'ampleur des enjeux climatiques et pour répondre aux multiples alertes formulées par les scientifiques, le groupe La Poste a choisi de s'orienter vers l'objectif Zéro émission nette dès 2040, soit 10 ans avant l'échéance fixée par les Accords de Paris.

Pour atteindre cet objectif, le groupe s'appuie sur sa politique Climat, qui trace la voie vers un nouveau modèle d'affaires plus résilient et bas carbone. Cette politique couvre les différents impacts et risques liés aux activités de La Poste, notamment les coûts engendrés par le dérèglement climatique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

En réponse à ces enjeux, la politique Climat s'articule autour de trois objectifs prioritaires : mesurer, réduire et s'adapter.

ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Mobilisé face à l'urgence climatique, la perte de la biodiversité et les tensions sur les ressources, La Poste Groupe, s'engage à agir de manière résolue au-delà de ses obligations réglementaires, avec la Métropole et l'ensemble des acteurs du territoire, pour atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Métropolitain à 2030 et tendre au plus vite vers la neutralité carbone.

Il s'engage plus particulièrement à¹ :

<u>Engagements phares</u>	<u>Situation</u>	<u>Objectif cible</u>
<p>Le groupe La Poste, acteur majeur de solutions de livraison urbaine en France et en Europe poursuit la décarbonation de sa flotte, renforce son maillage territorial et continue d'innover en faveur d'une logistique urbaine durable. L'ambition du groupe La Poste est d'assurer la livraison des colis en modes faibles et très faibles émissions dans les 22 métropoles en France à fin 2025.</p>	<p>Au T2 2025, 83 % des véhicules de livraison de colis déployés au sein de Grenoble Alpes Métropole sont à faibles ou très faibles émissions (au-delà de la moyenne nationale à 75%), et permettent de livrer 82% des volumes de colis confiés sur ce périmètre. Flotte composée de VUL électriques et de 10 vélos-cargos déployés à Grenoble.</p>	<p>100% des colis livrés à faibles émissions</p>
<p>Réduction des consommations d'énergie Signature d'un partenariat stratégique entre La Poste Immobilier et EDF, avec l'objectif de réduire la consommation énergétique des bâtiments postaux de -20% et les émissions de CO2 de -35% d'ici à 2030 (année de référence 2017)</p>	<p>Réduction GES entre 2023 et 2024 (en teqCO2) : -661</p>	<p>Bâtiments postaux : réduction de -20% et les émissions de CO2 de -35% d'ici à 2030</p>
<p>Trajectoire nationale carbone du groupe La Poste compatible avec l'Accord de Paris (année de référence : 2021) ■ -43,6 % sur les scopes 1 et 2 et</p>	<p>En 2024, le groupe a réduit ses émissions de GES sur le périmètre global, des catégories</p>	<p>- 43,6 % sur les scopes 1 et 2 et</p>

¹ En préalable à la signature de la Charte, le signataire s'engage à être à jour de ses obligations réglementaires et à avoir réalisé un bilan carbone ou bilan GES

<p>- 25 % sur le scope 3 à 2030</p> <p>■ Zéro émission nette à 2040</p> <p>■ Réduction des émissions de polluants atmosphériques (flotte interne, depuis 2021) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 37,5 % d'oxyde d'azote - 33,1 % de CO₂ 	<p>SBTi de 6,8%, soit 306 768 teqCO₂.</p>	<p>- 25 % sur le scope 3 à 2030</p>
---	--	-------------------------------------

1. Réduire ses émissions de gaz à effet de serre, ainsi que son empreinte carbone, en cohérence avec les objectifs du Plan Climat et le bilan carbone réalisé en amont
 2. Réduire ses consommations d'énergie en cohérence avec les objectifs du Plan Climat (bâtiment, process, transports, ...)
 3. Augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie, et contribuer à l'augmentation de production d'énergies renouvelables et de valorisation d'énergie fatale sur le territoire
 4. Réduire son impact sur la qualité de l'air sur le territoire (process, chauffage au bois, mobilités...)
 5. Contribuer à l'adaptation de notre territoire au dérèglement climatique (végétalisation, désimperméabilisation) et, préserver les ressources (eau, biodiversité, espaces naturels, agricoles, forestiers et leur capacité de séquestration)
 6. Sensibiliser, former et mobiliser ses cadres dirigeants, actionnaires, salariés, fournisseurs, clients, usagers et partenaires sur les enjeux climatiques et environnementaux et les changements à opérer via par exemple la participation à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC), les Fresques pour le climat, les Conversations carbone...
 7. Piloter, mettre en œuvre et assurer le suivi d'un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs précédents, et d'en partager les résultats :
 - en réalisant un état d'avancement annuel des actions et des indicateurs afférents, et présenter les avancées aux réunions annuelles des partenaires du Plan Climat
 - en contribuant à alimenter les travaux de l'observatoire du Plan Climat
 - en évaluant les résultats globaux quantitatifs et qualitatifs obtenus et en les publiant
 - en identifiant un responsable de l'animation et du suivi du plan d'action et des référents dédiés sur chacune de ses actions, y compris au sein de ses équipes de direction
 8. Contribuer à la dynamique partenariale de territoire du PCAEM, animée par la Métropole.
- Ces engagements se déclinent dans le plan d'actions détaillé dans les pages suivantes.

Structure : La Poste Groupe

Nom et qualité du signataire : Mylène FRANCESCHI Déléguée Régionale du Groupe La Poste en Auvergne – Rhône-Alpes

A Grenoble le 18/12/2025





FEUILLE DE ROUTE

Par la présente charte La Poste Groupe s'engage à agir au travers du plan d'action porté par sa structure dont les actions et objectifs phares sont présentés ci-après :

1. Pilotage et suivi du plan d'action

Préciser ci-après les modalités de pilotage et suivi du plan d'action et de la trajectoire carbone (cf. engagement 7)

Pionnière, La Poste a mis la durabilité au cœur de son action en faisant le choix de devenir entreprise à mission dès 2021, se dotant d'une raison d'être, inscrivant dans ses statuts des engagements vis-à-vis de la société tout entière et modifiant sa gouvernance en établissant un Comité de mission chargé d'en valider la réalisation. Guidé par l'exemplarité, l'engagement sociétal du groupe La Poste s'appuie sur une gouvernance robuste, faisant preuve de transparence dans ses pratiques et ouverte au dialogue. Cette gouvernance soutient l'ambition du groupe d'être un leader reconnu en matière de durabilité. Le Comex a également installé un Comité de pilotage de la performance ESG, le Comité CCESG, avec un mandat du Président-directeur général, composé d'une dizaine de responsables de l'intégration des enjeux ESG au sein du groupe et des branches, sponsorisé par le Directeur général adjoint, en charge du service public et de la régulation (également en charge de la concurrence, de l'engagement sociétal, des relations européennes et internationales) et piloté par la directrice de l'engagement sociétal. Chaque année le Groupe publie un état de durabilité et un rapport d'impact.

2. Adapter le territoire au dérèglement climatique, préserver des espaces naturels, agricoles et forestiers, et des ressources (eau, sols, biodiversité)

Planter, végétaliser, désimperméabiliser les sites existants pour contribuer à réduire les îlots de chaleur et faciliter l'infiltration de l'eau *	Objectif chiffré	Echéance
<p>Description : Le groupe la Poste s'engage à atteindre l'objectif ZAN à 2050 par la définition d'une stratégie incluant une trajectoire ZAN à 2030, portée par La Poste Immobilier. Cette stratégie repose sur le principe « Éviter, réduire, compenser » qui est appliqué à l'ensemble des projets immobiliers.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none">- Grenoble Plateforme de distribution de Mistral : végétalisation des parkings d'ici 2030- Grenoble Lionel Terray : végétalisation de la toiture (30%) du bâtiment depuis 2017	<p>Afin de limiter l'extension des zones artificialisées, La Poste Immobilier s'engage dans le cadre de son portefeuille de projets à horizon 2030, à ce que :</p> <ul style="list-style-type: none">- 80% des projets soient des restructurations- 1 million de m² d'espace verts soit amélioré à l'échelle nationale	2030

Autre projet en cours de labellisation bas-carbone

Il s'agit d'un projet en cours d'instruction auprès du Label bas-carbone en vue de sa labellisation au titre de la méthode "Ville arborée".

Le projet de végétalisation de l'Avenue Pierre de Coubertin s'inscrit dans le cadre du Plan Canopée de Grenoble Alpes Métropole.

Il vise à désimperméabiliser et développer la surface de canopée d'une voirie actuellement très peu arborée, sur un linéaire de 980 mètres pour près de 3 ha de surface totale dont 5000 m² sont aménagés. Ces aménagements permettent également d'ombrager et sécuriser le cheminement cyclable présent dans le périmètre du projet, afin de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur.

Les principaux aménagements sont les suivants :

- Plantation de 150 arbres, de 23 espèces différentes ;
- Implantation d'une strate basse arbustive (300 individus) et herbacée pour accompagner les arbres de façon à améliorer la qualité de l'espace créé, notamment pour les cyclistes et les piétons. Une éradication d'espèces exotiques envahissantes sur place a été réalisée.
- Désimperméabilisation de plus de 2000 m² des surlargeurs de voirie afin d'augmenter la surface de pleine terre, infiltrer une partie des eaux pluviales et donner des conditions optimales de croissances aux arbres.

Les financeurs du projet :

Accompagnée par la Société Forestière, la Poste est fière de soutenir ce projet, dont une part de son financement pourrait permettre d'en soutenir la gestion.

L'autre cofinanceur du projet au titre du Label bas-carbone est Icade.

Ce projet devrait permettre la séquestration de 116 TCO2eq sur 25 ans, dont 60% des crédits carbone seront générés à 5 ans, soit en 2030.

projet en cours d'instruction auprès du Label bas-carbone

Titre de l'action : Agir en faveur de la biodiversité	Objectif chiffré	Echéance
<p>Description : agir en faveur de la Biodiversité : Partenariat avec WWF, LPO et Pic Vert</p> <p>Les factrices et les facteurs sur le territoire de la métropole ont sensibilisé le grand public (détection des cavités piège par exemple) à la protection de la microfaune et de la biodiversité</p>	<p>Mettre en place des contrats de performance Biodiversité.</p> <p>Pour rappel, 9 contrats en 2022 et des refuges Ligue de Protection des Oiseaux (20 en 2022)</p>	2030



3. Energie, bâtiments et construction durable

Réduire la consommation énergétique sur ses sites (sobriété, efficacité énergétique, rénovation thermique) *	Objectif chiffré	Echéance
<p>Signature d'un partenariat stratégique entre La Poste Immobilier et EDF, avec l'objectif de réduire la consommation énergétique des bâtiments postaux de -20% et les émissions de CO2 de -35% d'ici à 2030 (année de référence 2017).</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grenoble PPDC Mistral : mise en place de la GTB visant à améliorer les consommations énergétiques (2025) - Grenoble Jean Perrot (BP) : Changement du mode de chauffage pour réduire les consommations énergétiques (passage du gaz vers une PAC en 2025) - Fontaine (BP) : Changement du mode de chauffage pour réduire les consommations énergétiques (passage du gaz vers une PAC en 2025) et isolation de la toiture (2024) - Seyssinet-Pariset (BP) : réfection toiture avec surisolation en 2025 	<p>Réduire la consommation énergétique des bâtiments postaux de -20% et les émissions de CO2 de -35%.</p> <p>Veiller à la certification des projets immobiliers : 100% des projets certifiés a minima HQE Excellent</p> <p>Veiller à ce que la part des investissements Immobilier Durable alignés avec la taxonomie représente 50% des investissements de « Gros Entretiens » totaux</p>	2030 A compter de 2023
Remplacement des chaudières fioul de nos établissements en propriété » en AURA-	100% des chaudières remplacées	Fin 2025

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans ses consommations d'énergie*	Objectif chiffré	Echéance
Description : 100% des bâtiments postaux alimentés en électricité d'origine renouvelable	100%	Réalisé
+ Grenoble OHM : installation d'une centrale photovoltaïque en toiture (2023)		

4. Mobilités durables

Mettre en place un Plan de Mobilité Employeur et s'engager dans la démarche M'Pro*	Objectif chiffré	Echéance
Description : Mise en place d'un plan mobilité employeur avec le SMMAG depuis 2017	Tous les collaborateurs en faisant la demande	Réalisé
Encourager les mobilités durables (marche, vélo, transports en commun, covoiturage...) pour les trajets domicile-travail de ses salariés* <ul style="list-style-type: none"> ● Remboursement des abonnements de transport en commun et du forfait mobilité durable ; ● conventions de télétravail ; ● solutions et promotion de covoiturage ; 	Tous les collaborateurs en faisant la demande	Réalisé
Verdissement de la flotte de véhicules de livraison : <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement de vélos-cargos - Déploiement de véhicules légers électriques 	100% des livraisons en véhicules faibles émissions	Fin 2025

5. Réduction des déchets et économie circulaire, achats et alimentation responsable,

Réduire ses déchets (industriels, emballages...) *	Objectif chiffré	Echéance
<p>Description :</p> <p>Depuis 11 ans, La Poste œuvre à la collecte et au recyclage des déchets de bureau avec ses filiales dédiées Recygo et Nouvelle Attitude, une entreprise d'insertion sociale. Sur les petits sites clients, sept flux de déchets (papier, carton, métal, plastique, verre, bois et textile) sont collectés par les facteurs, évitant de créer des tournées dédiées. Ils sont ensuite triés par Nouvelle Attitude ou par des partenaires de l'économie sociale et solidaire. Les déchets sont finement valorisés dans les filières françaises en favorisant l'emploi local et en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets.</p> <p>Le service de collecte pour recyclage des textiles professionnels usagés proposé par Recygo depuis 2024 est la 1ère offre de ce genre en France. Après plusieurs opérations de tri et de défilage réalisées par des partenaires de Recygo, des matières premières secondaires sont fabriquées, pour devenir de nouveaux produits : textiles et vêtements, matériaux isolants ou encore pièces en plastique. Près de 40 tonnes de vêtements professionnels ont été collectés par Recygo en 2024.</p> <p>La poste immobilier :</p> <p>Traitement des déchets inertes et des déchets non-dangereux dans le cadre des chantiers immobiliers de la Poste</p>	<p>100% des projets réalisés depuis 2023 dans l'agglomération Grenobloise sont conformes à l'objectif</p> <p>Traiter 85% des déchets inertes et 80% des déchets non-dangereux dans le cadre des chantiers immobiliers de la Poste</p>	<p>Depuis 2023</p>

Renforcer la part de ses achats locaux et responsables*	Objectif chiffré	Echéance
<p>Description : Le groupe La Poste compte 80 % de TPE-PME-PMI parmi ses fournisseurs et sous-traitants. Le groupe joue un rôle majeur dans le soutien au dynamisme économique local.</p> <p>En matière immobilière, 60% des fournisseurs sont des PME et 45% sont issus du territoire où se réalise l'opération</p>		Depuis 2023
Renforcer la part de ses achats responsables	Objectif chiffré	Echéance
Description : les achats inclusifs (SIAE + STPA) du Groupe La Poste représentent en 2024 plus de 437 K€ en Isère.	NA	NA

Favoriser le réemploi des déchets en interne ou par des tiers*	Objectif chiffré	Echéance
<p>Description : En 2024, l'intégralité des vélos à assistance électrique (VAE) postiers est confiée, après six ans d'utilisation, à Nouvelle Attitude (filiale d'insertion du Groupe La Poste) qui les reconditionne ; cela a concerné 1 456 vélos de postiers.</p> <p>Exemple : en ce qui concerne l'immobilier, Grenoble Reflets du Vercors : réemploi des cloisons modulaires en 2022 et Grenoble J. Perrot : réemploi des dalles de faux-plafond en 2025</p>	100% des VAE	Réalisé

6. Numérique responsable

Limiter le nombre d'appareils informatiques et augmenter leur durée de vie*	Objectif chiffré	Echéance
<p>Description : Privilégier l'allongement de la durée de vie et le Réemploi des équipements IT. En 2024, plus de 10 000 équipements informatiques ont été réparés pour remise en service au sein du groupe, et 21 800 équipements ont été réemployés. Ces actions permettant d'allonger la durée de vie des équipements informatiques ont permis d'éviter la consommation de 9 841 tonnes de matières premières [1]. Le réemploi prend la forme de revente ou de don. Sur la métropole de Grenoble, plusieurs associations ont pu bénéficier de dons.</p>	Réemploi de 100% des équipements IT réemployables	2030

7. Mobilisation et contribution à l'écosystème territorial

Sensibiliser, former et mobiliser ses cadres dirigeants, actionnaires, salariés, fournisseurs, clients, usagers et partenaires sur les enjeux climatiques et environnementaux et les changements durables de comportement à opérer (Fresques pour le climat, conversation carbone...) *	Objectif chiffré	Echéance
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des managers aux engagements RSE et organisation de fresques du Climat. En juillet 2025 ce sont déjà 269 postiers en Isère qui ont participé à la fresque du climat. - Un dispositif d'intéressement pour l'ensemble des postières et postiers. Ce dispositif repose sur deux éléments : <ul style="list-style-type: none"> ● un montant calculé en fonction de la performance économique de l'entreprise ; ● une majoration extra-financière, pouvant atteindre 40% du montant de base, attribuée selon trois critères : - La qualité de la relation client (NPS), - La mobilisation pour l'environnement (pourcentage de réduction des gaz à effet de serre), et - La qualité de vie au travail des postiers et des postières 	100% des managers 100% des managers 100% collaborateurs LPI formés à la fresque du climat	2030 2025 2025
<p>Continuer à s'impliquer dans le Pacte Economique Local, sa gouvernance, ses actions et ses événements, visant à renforcer les transitions, la résilience et l'attractivité du territoire et autres coopérations.</p> <p>Exemple : travaux menés autour de « Logistique Urbaine Durable » dans le cadre de la convention signée entre le Groupe la Poste et la Métropole.</p> <p>Interventions ponctuelles possibles d'un référent RSE sur les transitions écologiques et sociétales.</p>		



Création Grenoble Alpes Métropole - novembre 2025